

# Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BNC-CHAMP-20/05/2020

Date de publication : 20/05/2020

## BNC - Champ d'application

---

### Positionnement du document dans le plan :

BNC - Bénéfices non commerciaux  
Champ d'application et territorialité

Le champ d'application des bénéfices non commerciaux est défini par les [articles 92 et suivants du code général des impôts \(CGI\)](#), par l'[article 4 A du CGI](#), le 2° de l'[article 4 bis du CGI](#), l'[article 8 du CGI](#) et l'[article 8 ter du CGI](#).

Dans la présente division, sont examinés :

- les activités et revenus imposables (titre 1, [BOI-BNC-CHAMP-10](#)) ;
- les personnes imposables (titre 2, [BOI-BNC-CHAMP-20](#)) ;
- la territorialité (titre 3, [BOI-BNC-CHAMP-30](#)).